

Séance du Conseil d'Administration en date 22 octobre 2018

Délibération n°2018 -10-25- relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L711-1 et suivants,
Vu le décret n° 2015-1064 du 26 août 2015 modifié, portant statuts de la ComUE Lille Nord de France,
Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 fixant la liste des établissements publics bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,
Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 susvisé,
Vu l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 susvisé,
Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 susvisé,
Vu les arrêtés du 27 août 2015 pris pour l'application des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 susvisé aux attachés des administrations de l'Etat relevant, pour le recrutement et la gestion, du ministre chargé de l'éducation nationale, aux secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, aux adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
Vu l'arrêté du 27 août 2015, modifié par arrêté du 7 juillet 2017, relatif à la liste des primes et indemnités cumulables par exception avec le RIFSEEP, pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 susvisé,
Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'adjoints techniques de la recherche et d'adjoints techniques de recherche et de formation des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 susvisé,
Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'assistants ingénieurs des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 susvisé,
Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs d'études des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 susvisé,
Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs de recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 susvisé,
Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps de techniciens de la recherche et de techniciens de recherche et formation des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 susvisé,
Vu l'arrêté 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret no 2014-513 du 20 mai 2014 susvisé aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques,

Vu l'avis n°2018-14 du comité technique en date du 05 octobre 2018,

Considérant que 30 membres sur les 55 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Le Conseil d'administration arrête :

Article 1^{er} : Principe

La ComUE met en place le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) composé d'une indemnité principale mensuelle, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) à laquelle peut s'ajouter un complément indemnitare annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités attachées aux fonctions exercées à titre principal ou à la manière de servir versées antérieurement hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu réglementairement.

Article 2 : Garantie individuelle :

Le montant de l'IFSE servi aux agents lors du passage au nouveau régime indemnitare garantit le maintien de leur attribution antérieure (hors versement exceptionnel). La garantie individuelle est étendue au maintien du montant indemnitare perçu antérieurement, NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) comprise.

La garantie individuelle court jusqu'à ce que l'agent change de fonctions.

Dans le cas d'une mobilité vers un métier classé dans un groupe de fonction supérieur, la compensation est diminuée du montant de l'augmentation de l'IFSE.

Dans le cas d'une mobilité vers un métier classé dans le même groupe de fonction, la compensation est maintenue.

Article 3 : Public éligible

Le RIFSEEP est applicable à l'ensemble des personnels BIATSS de catégorie A, B et C, titulaires ou stagiaires dans un des corps, ou détachés dans un emploi, relevant des filières administrative, technique et des bibliothèques.

Article 4 : Modalités d'attribution de l'IFSE.

L'IFSE est attribuée aux agents en position d'activité.

Les montants de base de l'IFSE sont établis pour un agent exerçant à temps complet.

Ils sont réduits au prorata de la durée effective de travail pour les agents à temps partiel ou exerçant un emploi à temps non complet.

L'IFSE est versée mensuellement.

L'IFSE est maintenue et suit le traitement principal en cas de congés de maladie ordinaire, d'accident de service, de maladie professionnelle, de congé de maternité, paternité et adoption.

En cas de congé de longue durée ou de congé de longue maladie l'agent n'a plus le droit au bénéfice de l'IFSE, conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés. Ces cas de retenues prennent effet à la date de décision dudit congé.

Article 5 : Détermination du montant individuel de l'IFSE

L'IFSE repose sur l'appartenance à un groupe de fonctions dont le nombre diffère selon les corps. Un montant d'IFSE est attribué à chaque groupe de fonction.

Les attributions individuelles sont faites par référence à un métier rattaché à un ou des corps de référence et le groupe de fonction associé.

Les montants d'IFSE par corps, grade et groupes de fonctions sont les suivants :

Agent fonctionnaire					+ Montant indemnitaire supplémentaire lié au poste occupé par l'agent		
Catégorie	Grades par filière			Socle indemnitaire lié au grade de l'agent	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
	AENES	ITRF	BIB				
Emplois fonctionnels	DGS, Agent comptable-directeur des services financiers, DRH-DSG adjoint, Responsable administratif ESPE			Montant attribué par décision du Président de la ComUE			
A+		IGR HC		740 €	120 €	90 €	50 €
	Attachés HC	IGR 1	Cons en chef	670 €			
		IGR2		650 €			
A	Attachés Principaux	IGE HC	BIB HC	650 €	100 €	75 €	50 €
			CONS	520 €			
	Attachés	IGE CN		490 €			
			BIB	460 €			
		ASI		460 €			
B	SAENES CE	TECH CE	BIB AS CE	450 €	75 €	50 €	25 €
	SAENES CS	TECH CS	BIB AS CS	410 €			
	SAENES CN	TECH CN	BIB AS CN	390 €			
C	ADJAENES P1	ATRF P1	MAG P1	250 €	50 €	30 €	
	ADJAENES P2	ATRF P2	MAG P2	240 €			
	ADJAENES	ATRF	MAG	230 €			

Montants bruts mensuels

* le corps des BIBAS est uniquement concerné par les montants des groupes 1 et 2

* les corps des ASI et BIB sont uniquement concernés par les montants des groupes 2 et 3 qui constituent pour eux les groupes 1 et 2

La cartographie concerne l'ensemble des postes de la ComUE qu'ils soient occupés par des fonctionnaires ou des contractuels. Elle est annexée à la présente délibération.

La liste des fonctions, les intitulés des fonctions sont donnés à titre indicatif et évolueront selon les besoins et l'évolution des organisations.

Peut s'ajouter au montant de base de l'IFSE, dans la part dédiée à l'expérience et à la qualification professionnelle :

- ✓ un complément mensuel de 160€ d'IFSE permettant de reconnaître la qualification professionnelle informatique.

Ce complément concernent les personnels qui exercent un métier informatique, appartiennent à la branche d'activités professionnelles de la BAP E et sont affectés à la DSI.

Les trois conditions sont cumulatives.

Métiers informatiques concernés : Chef-fe de projet ou expert-e en ingénierie des systèmes d'information, Chef-fe de projet ou expert-e en infrastructures, Chef-fe de projet ou expert-e en Ingénierie logicielle, Administrateur-trice systèmes et réseaux, Administrateur-trice des systèmes d'information, Administrateur-trice de bases de données / Intégrateur d'applications, Ingénieur-e en ingénierie logicielle, Responsable assistance support, Gestionnaire d'infrastructures, Assistant-e en ingénierie logicielle, Gestionnaire d'application / assistance support, Technicien-ne d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information, Opérateur-trice d'exploitation et de maintenance informatique.

Peut s'ajouter au montant de base de l'IFSE, dans la part dédiée aux sujétions particulières :

- ✓ un complément annuel de 160€ d'IFSE pour les régisseurs d'avances et de recettes à titre permanent.

Ce complément concerne les personnels exerçant les fonctions de régisseurs d'avances et de recettes relevant du décret n°92-681 du 20 juillet 1992.

- ✓ un complément annuel de 271€ au conseiller et aux assistants de prévention

Article 6 : Modalités de revalorisation individuelles de l'IFSE

Le montant de l'IFSE fait l'objet d'un réexamen :

- ✓ en cas de changement de fonctions
- ✓ en cas de promotion (corps / grade)
- ✓ au moins tous les 3 ans en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise de l'agent

Article 7 : Modalité d'attribution du CIA

Le CIA est attribué aux agents en position d'activité.

Le CIA est versé en une seule fois en fin d'année civile pour prendre en compte l'année universitaire écoulée.

Le CIA est attribué à partir des résultats de l'évaluation professionnelle.

Le CIA est destiné à récompenser l'engagement professionnel de l'agent et son investissement personnel.

Il est tenu compte de la valeur professionnelle de l'agent, de son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, de son sens du service public, de sa capacité à travailler en équipe, le cas échéant et de sa contribution au collectif de travail pour la détermination des montants individuels.

Article 8 : Détermination du montant individuel de CIA

Les attributions individuelles seront comprises entre 0 et 100% du montant maximal fixé pour chaque catégorie et groupe.

Les montants versés au titre du complément indemnitaire n'ont pas vocation à être reconduits automatiquement d'une année sur l'autre.

Article 9 : Montants annuels maximum du CIA

Catégories	Groupes	Montant maximum
A+ / A	G1	1400€
	G2	
	G3	
B	G1	1050€
	G2	
	G3	
C	G1	800€
	G2	

Les montants maximum sont établis pour un agent exerçant à temps complet.

Article 10 : Date d'effet

Le nouveau régime est applicable à compter du 1^{er} septembre 2018, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.



Le Président
Pr Mohamed OURAK

Nombre de votants : 30
Pour : 27
Contre : 3
Abstention : 0

Délibération affichée à compter du 26/10..... 2018 pendant une durée de deux mois

Cartographie 2018 des emplois de la ComUE LNF

Catégorie du poste	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Emplois fonctionnels	Agent comptable, directeur des services financiers		
	Directeur (trice) des Ressources Humaines, DGS adjoint		
	Directeur(trice) Général(e) des Services		
	Responsable administrative de l'ESPE		
	Directeur (trice) des systèmes d'Information et des usages du Numérique (DSIUN)	Responsable de la valorisation de la recherche ESPE	Responsable Carte des formations
		Responsable de la coopération internationale ComUE	Chargé(e) de projet Assistance au montage de projets Développement Durable
		Responsable administrative Collège doctoral	Responsable de médiation scientifique
		Responsable service archives, Archiviste	Administrateur systèmes et réseaux, pôle système et réseaux
		Chargé(e) des Affaires Juridiques et du Contentieux et Correspondant Informatique et Libertés (CIL)	Chargé d'opérations, Campus Grand Lille
		Directeur du patrimoine immobilier et fonctionnaire de sécurité, de défense (FSD)	Chargé de collection muséale « Patrimoine scientifique et historique »
Catégorie A	Responsable de la communication	Chargé(e) des achats et marchés	Chargé(e) de communication, réseau ESPE
	Responsable du Pôle Système d'Information Finances/Ressources Humaines et Pilotage et RSSI adjoint	Chargée de la coopération internationale – responsable du service des relations internationales ESPE	
	Responsable du pôle Système et Réseaux et RSSI	Chargé(e) de la coopération internationale continue ESPE	Chargé(e) de mission développement durable
		Directeur du Réseau Documentaire des BU ESPE LILLE Nord de France	Chargé(e) de mission pour la Formation des internationaux
		Responsable SINAPS, Ingénieur pour l'enseignement numérique	Chargé(e) de mission pour l'Accueil des internationaux
		Responsable et gestionnaire du Centre d'examen FLE (DELFL DALF TCF)	Chargé(e) de projets Coopération Internationale, International Academy
		Responsable administrative et financière site ESPE (Villeneuve d'Ascq)	Chargé(e) de Mission Relations inter-établissements, Mission entrepreneuriat
		Responsable du pôle pilotage masse salariale et emplois de la direction des ressources humaines	Chargé(e) de Mission, coordonnateur régional entrepreneuriat étudiant, Mission entrepreneuriat PEPITE
		Responsable du Pôle Système d'Information – Développement	Chargée de l'action culturelle et de la création artistique
		Responsable du service facturier	Chargée de la formation doctorale
Catégorie ASI / BIB	Responsable du service financier et adjoint auprès de l'Agent comptable	Responsable du service financier et adjoint auprès de l'Agent comptable	Chargé(e) de mission Entrepreneuriat
	Responsable ORES	Responsable ORES	Consultante technico-fonctionnelle Systèmes d'Information Finances, Ressources Humaines, Référent Indicateurs & Processus
			Développeur et intégrateur d'application, collège doctoral
			Ingénieur-e d'études en production, traitement, analyse de données et enquêtes ORES
			Ingénieur-e d'études en production, traitement, analyse de données et enquêtes, Carte des formations / ORES
			Ingénieur en ingénierie logicielle, pôle développement, modernisation SI
			Ingénieur projet innovant, service recherche ESPE
			Ingénieur(e) en stratégie et partenariat d'innovation, service recherche ESPE
			Responsable des productions audiovisuelles, productions pédagogiques et web
			Chargé-e de la coopération internationale, Collège doctoral
	Directrice des études et des formations ESPE	Assistant Archiviste	
	Gestionnaire de parc matériel et logiciel - Responsable du pôle technique	Conseiller pédagogique, Innovation pédagogique	
	Responsable du Pôle Formation, Recrutement, DRH	Développeur applications, pôle développement, modernisation SI	
	Responsable du pôle Gestion administrative et financière des personnels, DRH	Gestionnaire comptable, Agence comptable	
	Responsable documentaire – chargé(e) de mission	Gestionnaire des applications de gestion des Ressources Humaines	
		Assistant-e en gestion administrative, (International Academy, Campus numérique)	

Catégorie du poste	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Catégorie B	Assistante affaires transversales et Correspondant Handicap, Pôle affaires transversales, la santé et à la qualité de vie au travail	Assistant(e) en gestion administrative et financière, chef de bureau service financier	Assistant(e) en gestion administrative et financière, collège doctoral
	Chef du service Patrimoine	Chef de bureau du service formation continue	Gestionnaire administratif et financier, service recherche ESPE
	Conseiller en prévention / Chef de sécurité incendie	Chef de Bureau Scolarité	Gestionnaire comptable
	Médiateur documentaire– spécialiste du traitement documentaire –BU ESPE Douai	Chef de cuisine restauration de Villeneuve d'Ascq	Gestionnaire de données et indicateurs patrimoniaux
	Médiateur documentaire– spécialiste du traitement documentaire –BU ESPE Valenciennes (responsable unité délocalisée)	Chef du bureau Apogée	Graphiste
	Médiateur Documentaire - Spécialiste du traitement documentaire informatisé – Site de formation ESPÉ d'Arras (Coordination de l'informatique documentaire)	Chef du bureau des examens	Secrétariat – Accueil du site - Scolarité
	Responsable administrative et financière de site ESPE (Gravelines, Arras, Outreau, Valenciennes)	Gestionnaire comptable, Agence comptable	Secrétariat des responsables de sites
	Responsable du service de restauration Villeneuve d'Ascq	Chef du bureau inscriptions administrative et vie étudiante	Technicien en gestion administrative, Campus numérique
		Médiateur documentaire– spécialiste du traitement documentaire – BU ESPE Villeneuve d'Ascq	Technicien en production et analyse de données
		Médiateur Documentaire - Spécialiste du traitement documentaire informatisé – Site de formation ESPE d'Arras	Technicien-ne d'exploitation et de traitement de l'information
		Responsable de la maintenance direction patrimoine	Technicien-ne des métiers de l'image et du son, SINAPS
		Responsable du bureau Administratif et Achats de la Direction du Patrimoine Immobilier	Gestionnaire, chargé(e) de la mobilité des étudiants et des personnels
		Responsable logistique direction patrimoine	
	Secrétaire de direction, direction de l'ESPE		
	Technicien en charge de la culture et des partenariats		
	Technicien-ne en gestion administrative, secrétariat Présidence/DGS ComUE		
	Technicien-ne en gestion administrative, Pôle administratif appui missions ComUE		

Catégorie du poste	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
	Adjoint au Chef du service restauration de Villeneuve d'Ascq	Accueil – Reprographie, Gravelines	
	Responsable service innovation pédagogique, Adjoint en instrumentation scientifique d'expérimentation et de mesures	Accueil et petite maintenance, Valenciennes	
	Adjoint technique principal, service techniques Arras	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, bureau des stages	
	Assistante administrative – service Communication	Adjoint technique, OUTREAU	
	Chef du bureau des stages	Adjointe du Responsable Administratif et Financier	
	Électricien du bâtiment	Adjointe en gestion administrative formation continue	
	Electricien(ne)	Agent Administrative, bureau des inscriptions administratives	
	Gestion financière - Régisseuse adjointe - Adjointe à la responsable administrative et financière ARRAS	Agent chargée du service imprimerie et de l'accueil du site	
	Gestionnaire Travaux, Direction du patrimoine	Agent d'entretien	
	Gestionnaire Administrative et Achats de la Direction du Patrimoine Immobilier	Agent d'entretien des espaces verts	
	Gestionnaire des moyens d'enseignement, correspondant fonctionnel Helico	Agent d'entretien et d'accueil	
	Gestionnaire Ressources Humaines à la DRH	Agent d'entretien et technique polyvalent	
	Gestionnaire service facturier	Agent d'accueil	
	Graphisme et édition	Agent de bibliothèque	
	Magasinier - Membre de l'équipe d'accueil – Agent des bibliothèques	Agent de maintenance	
	Magasinier des bibliothèques – BU ESPE Villeneuve d'Ascq	Agent de restauration	
	Plombier Chauffagiste	Agent d'entretien	
	Préparateur en Sciences expérimentales	Agent d'entretien et d'accueil	
	Responsable administrative et financière site ESPE Douai	Agent d'entretien et de sécurité	
	Responsable de la BU ESPE d'OUTREAU – Magasinier des bibliothèques	Agent d'entretien et service courrier	
	Responsable des services techniques ARRAS	Agent des services techniques	
	Secrétaire pédagogique et administrative, modélisation APOGEE	Aide d'information documentaire - Site de formation ESPÉ d'Arras	
	Secrétariat – Finance de la DSIUN	Correspondante RH personnels - Secrétaire des responsables de site ARRAS	
		Gestion des stocks alimentaires	
		Gestionnaire Administrative en prévention et sécurité	
		Gestionnaire Administrative et Achats de la Direction du Patrimoine Immobilier	
		Gestionnaire financier	
		Gestionnaire financier « mission »	
		Gestionnaire financier « mission » & « tiers »	
		Gestionnaire Scolarité, site Villeneuve d'Ascq	
		Gestionnaire Scolarité, site Villeneuve d'Ascq	
		Magasinier des bibliothèques – BU ESPE Villeneuve d'Ascq	
		Magasinier Principal des Bibliothèques	
		Magasinier, membre de l'équipe d'accueil	
		Maintenance des Installations et des Matériels Gravelines	
		Opérateur logistique, patrimoine logistique	
		Opérateur(rice) logistique, patrimoine logistique	
		Revêtements et Finitions, patrimoine logistique	
		Scolarité, Valenciennes, Douai	
		Scolarité des MASTER MEEF 1ER DEGRE – 1ERE ANNEE, Valenciennes	
		Scolarité Master PE Gravelines	
		Secrétaire administrative OUTREAU	
		Secrétaire administrative et financier du SCD - ESPE Lille Nord de France	
		Secrétaire administrative et pédagogique Gravelines	
		Secrétaire administrative et pédagogiques ARRAS	
		Secrétaire des Responsables de site - Correspondante Hélico-Hyperplanning	
		Secrétaire pédagogique OUTREAU	
		Secrétaire pédagogique et administrative, culture commune	
		Secrétaire scolarité Master ARRAS	
		Secrétariat des responsables pédagogiques et administratifs OUTREAU	
		Secrétariat pédagogique (50%) / Secrétariat recherche et innovation (50%)	
		Secrétariat-gestion personnel, site Villeneuve d'Ascq	
		Jardinier-lère	

Catégorie C